

Naissance: Clara HOUGRON née le 27 mars 2016, fille de Guillaume HOUGRON et de Nathalie DUBREUIL.

Jour de Fête

Samedi 2 juillet, tous au stade Vide grenier.

Installation de 7h30 à 9h00. Clôture à 19h00. Emplacement par unité de 5m (5€ l'unité).

Restauration, soirée dansante et feu d'artifice à 23h. Bulletin d'inscription sur le site de la commune. Réservez votre emplacement, votre repas. Infos à suivre très prochainement.

..... (A découper..... Plus de soucis sur les horaires !).....

Tondeuse... et ça repart !

Il est inutile (et pourtant nécessaire) de rappeler la gêne qu'occasionne le bruit en dehors des horaires légaux. Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent se faire que:

les jours ouvrables :
de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
les samedis
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
et les dimanches et jours fériés
de 10h00 à 12h00.

Déchetterie de St Antoine du Rocher

	HORAIRES	
	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h - 17h30
Mardi	Fermé	14h - 17h30
Mercredi	9h - 12h	14h - 17h30
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	9h - 12h	14h - 17h30
Samedi	9h - 12h	14h - 17h30

Place Tréquerlain

Manifestations en Mai

ASTROGATINES

Lundi 9 mai, l'association ASTROGATINES vous attend au stade de 13h15 à 20h45 pour vous faire partager l'événement astronomique de l'année de par sa rareté. Historique en ce XXI ème siècle, Mercure traversera le disque solaire quasiment diamétralement, et durera plus de 7 heures ! Une telle durée n'avait pas été atteinte depuis 1973 ! Rien que pour le plaisir des yeux, venez observer ce phénomène.

Vendredi 13 mai, si la météo est au rendez vous, ces passionnés vous attendent au stade vers 20h pour tenter d'observer la lune et vous faire partager leur appétence.

USC

La section badminton de l'USC organise le vendredi 13 mai à partir de 19 h à la halle sportive, un tournoi ouvert à tous. Renseignements auprès de David Fief : 06 66 01 26 84. Participants et public, venez nombreux. Boissons et restauration sur place.

Ecole

Pour clore le projet pédagogique (26 classes de la CCGC dont 4 de Charentilly), samedi 28 mai à partir de 11h, aura lieu la restitution du travail de Michel Gressier avec l'inauguration de son œuvre et l'envoi de l'ensemble des cerfs-volants créés par les enfants des écoles. Pour terminer cette journée, présentation du travail des élèves du collège du Parc de Neuillé-Pont-Pierre option cirque-danse sur le thème du vent... Nous vous y attendons nombreux !

8 mai

Cérémonie du 8 mai. 11h rassemblement Maison des Associations, 11h15 défilé, dépôt de gerbes, cérémonie aux Monuments aux Morts à 11h45 verre de l'amitié offert par la municipalité dans la salle Madeleine Guillemot. Le Public et les Enfants des écoles sont cordialement conviés à cette commémoration.

Feu interdit!

Déjà quelques signes d'incivilité remontent en mairie! Nous vous rappelons qu'**il est interdit de faire du feu.** Les déchets de branchages et autres, doivent être emmenés à la déchetterie ou broyés. La fumée occasionne une gêne qui,



Mairie

1 place Andrée Cousin
37390 Charentilly

Charentilly



Le nouvel abris installé au stade pour accueillir les jeunes Charentillais.

L'Echo du Village

Avril 2016

INFOS PRATIQUES

- Tel : 02 47 56 65 46 -
Email : mairie@charentilly.com
Site Internet: www.charentilly.com
Mr le Maire et ses Adjointes reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public - MAIRIE -

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8h00 à 12h00
Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00



AGENCE POSTALE:

Lundi - Mercredi - de 14h à 16h30 Samedi - de 9h à 11h30

Rédaction: G. GUYON

Site : www.charentilly.com

mairie@charentilly.com

Tel : 02 47 56 65 46

Fax : 02 47 56 53 56



Compte rendu des décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal.

- Conclusion d'un contrat avec la Société Pyro Concept pour la fourniture et le tir du feu d'artifice du 2 juillet 2016 montant : 1 416,67 € ht.
- Attribution d'une aide par la Région Centre Val de Loire d'un montant de 33.000 € pour l'aménagement de la Place Andrée Cousin.
- Attribution d'une aide par le Département de Touraine d'un montant de 7.200 € pour des travaux de renouvellement de chaussée dans la traverse d'agglomération (RD 338, Place Andrée Cousin).
- Commande de travaux pour le démaillage de la toiture de la salle Madeleine Guillemot ainsi que de la mise en œuvre d'une étanchéité provisoire avec goudron sur le bac acier de la bibliothèque pour un montant de 1.530 € ht.
- Commande de travaux de couverture de l'abri de jardin dans le Parc de la Maison des Associations pour un montant de 2.868 € ht.

Subvention APEC

Pour l'année 2016, la subvention allouée et votée pour l'APEC se monte à 900€. Il faut rappeler que l'association des Parents d'élèves gère non seulement la garderie mais participe activement et financièrement aux nombreuses sorties des enfants dans le cadre de l'école.

RASED

Conclusion d'une convention pour la participation financière au fonctionnement de l'Antenne du Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté (RASED) de Saint-Cyr-sur-Loire.

L'antenne du RASED se situe sur la Commune de Saint-Cyr-sur-Loire.

Ce réseau est assuré par du personnel spécialisé de l'Education Nationale : Un psychologue scolaire, un enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante pédagogique (maître E), un chargé de l'aide à dominante rééducative (maître G).

Il convient de passer une convention avec la Commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour répartir équitablement les dépenses de fonctionnement entre les communes du secteur. De fait, la participation des communes est fixée à 1,50 € par élève scolarisé dans les établissements scolaires 2015-2016, soit pour la Commune de Charentilly, 169.50 € pour l'année scolaire (113 élèves x 1.50€, calcul établi avec les effectifs prévisionnels 2015).

COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission bâtiments du 31 MARS 2016

Lors de cette commission il a été fait un point financier sur le coût du marché de la Mairie et de l'aménagement des espaces publics périphériques.

Un avenant a été conclu avec la Société Hory Chauvelin pour la reprise du pignon Ouest pour rendre symétrique le pignon de l'an-

cienne mairie et la reprise de l'angle Nord-Ouest de la Mairie.

Il a également été fait un rappel des principales réalisations qui ont été initiées depuis le mois d'avril 2014, des divers travaux en cours et des travaux qui sont à exécuter.

Enfin, il y a eu des échanges afin d'identifier les opérations susceptibles d'être entreprises sur la commune à plus ou moins long terme: Réhabilitation des anciens abattoirs, de l'ancien Presbytère et pour la salle Madeleine Guillemot, acquisition de matériels de cuisine plus fonctionnels, changement des différentes ouvertures (portes, fenêtres) pour gagner en terme de chauffage et insonorité. De plus il a été question du problème d'évacuation des eaux usées de l'école. Il y a eu un passage de caméra qui a fait apparaître un flash (affaissement) au niveau d'une canalisation.

COMPTE RENDU DES EPCI

Conseil Communautaire 4 Avril 2016

Le Budget a été voté (4 votes contre et 3 abstentions). Il y a eu beaucoup de discussions pour expliquer le recadrage budgétaire. Il a été expliqué que la réserve serait placée en dépenses imprévues pour justifier les 2 % d'économie.

Cadre de vie – Environnement

Lors de cette commission, il a été question du choix du logo de la nouvelle déchetterie et des nouveaux horaires.

Concernant les horaires, une demande sera adressée aux membres de la commission cadre de vie de la CCGC afin qu'ils soient revus pour une fermeture plus tardive.

Ces nouveaux horaires sont en place depuis le 1er Avril et sont identiques, été comme hiver.

Une ouverture certains dimanches n'est pas prévue pour le moment.

Sur le site de la commune, vous trouverez les horaires de la déchetterie de Pernay (complémentaires à St Antoine du Rocher) que vous pouvez également utiliser. Ainsi, vous trouverez une déchetterie toujours ouverte 6 jours sur 7.

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable

Lors de cette réunion il y avait à l'ordre du jour le vote du budget. Il a été proposé un modèle de convention pour envisager un forage.

Un point d'eau a été identifié au niveau du lieu dit « Les Grandes Tailles » à Charentilly. Pour que ce dossier soit réalisable il faudrait aliéner 2 chemins ruraux. Une rencontre avec les propriétaires concernés a déjà eu lieu. Un avis de principe est nécessaire pour lancer le pré-forage. Ensuite s'il y a de l'eau, l'opération pourrait être lancée et, dans la négative, l'opération serait arrêtée.

Si le projet voyait le jour, 2 autres sentiers seraient créés pour permettre la continuité des chemins sur ce secteur.

Concernant le projet d'un forage à la Goguerie, la Direction Départementale des Territoires s'y oppose.

Pour mémoire, la procédure d'aliénation d'un chemin rural est dictée par les articles L 161-10 du Code rural et R 141-4 à R 141-9 du Code de la voirie routière.

La prochaine réunion
du Conseil Municipal est prévue le
Mardi 3 Mai 2016 - 19h à la Mairie.

Le Procès Verbal officiel est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie et sur le site Internet de la commune. charentilly.com, rubrique PV.



CCGC

La crèche du multi-accueil « Les Doudous de Gâtine » est une structure adaptée aux besoins des jeunes enfants âgés de 2 mois à 3 ans. Elle accueille de façon régulière ou occasionnelle, de quelques heures à la demi-journée ou à la journée les enfants dont les parents exercent une activité, une formation, une recherche d'emploi ou ont besoin de temps pour eux-mêmes. La structure est financée par la Communauté de Communes de Gâtine-et-Choisilles, la Caisse d'Allocations Familiales, le Département et les familles. La participation des familles varie en fonction des ressources et du nombre d'enfants de la famille. Le tarif horaire d'accueil d'un enfant est inférieur à 3 Euros pour la famille. De plus, les repas, goûters et les couches sont fournis et pris en charge par le gestionnaire. Infos et inscriptions auprès de Valérie Meunier au 02 47 25 03 66.



Urbanisme

Avant toute modification ou intervention chez vous, une demande de permis de construire (PC) ou de déclaration préalable de travaux (DP) est obligatoire. Ci-dessous, quelques rappels. Le fait de déposer n'est pas synonyme d'acceptation de votre dossier. En fonction de la demande, vous pourrez être assujéti à la taxe d'aménagement. Des délais légaux sont à respecter et la mairie ne les maîtrise pas tous. Même si les élus ou le personnel de la mairie vous ont indiqué, qu'apparemment votre dossier est complet et recevable, la réponse finale et écrite des services compétents sera seule exécutable. Par conséquent et afin d'éviter tous litiges et frais supplémentaires, nous vous demandons, avant l'obtention du document vous y autorisant :

- De n'entreprendre aucun travaux,
 - De n'acheter aucun matériaux.
- Après la réception de votre autorisation, nous vous demandons :
- De vous conformer à l'affichage du PC ou de la DP, dans les règles. En fonction de quoi, la mairie se dégage de toutes responsabilités si ces conseils ne sont pas respectés. Elle se réserve également le droit de poursuivre les contrevenants qui ne respecteraient pas les règles.

